



# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010540898
- ▶ **Dénomination** : ETOILE OBLI 5-7 ANS
- ▶ **Forme juridique** : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
- ▶ **Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par sous délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à l'Euro MTS 5-7 ans, après déduction des frais de gestion réels.

► **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 5-7 ans sur les cours de cloture.

L'indice Euro MTS 5-7 ans est un indice libellé en Euro, mesurant la performance du marché des obligations gouvernementales de la zone Euro dont la maturité moyenne est comprise entre 5 et 7 ans.

Site internet de publication de l'indice : [www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com).

► **Stratégie d'investissement :**

Tous les mois un comité de taux interne à ETOILE GESTION met au point la stratégie d'investissement de la SICAV en se basant sur quatre approches (analyse de l'environnement économique, analyse de la courbe de taux, analyse des spreads -des valeurs des différents secteurs d'activités, analyse graphique des tendances de marché).

De cette analyse est dégagée un scénario de marché et des orientations d'investissement sur lesquels le gérant va s'appuyer pour la gestion au jour le jour de la SICAV.

La SICAV est investie à plus de 60 % en obligations émises ou garanties par l'Etat et par le secteur public de la zone euro cotées sur une place de la zone euro permettant de répondre aux impératifs spécifiques de gestion financière et administrative du portefeuille des sociétés d'assurance, des caisses de retraite et autres organismes de prévoyance (article R 332.2 du code des Assurances), ainsi qu'en titres de créances euro négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier.

Elle est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 2 et 6.

Les investissements en obligations de maturité 5 à 7 ans peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net mais le gérant a la possibilité d'investir sur toute portion de la courbe des taux et arbitrer les maturités pour réaliser sa performance.

Dans le but de gérer sa trésorerie, ou éventuellement de dynamiser sa performance, la SICAV peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM coordonnées, notamment des OPCVM monétaires ou obligataires, français ou de la zone euro.

Elle peut investir dans les OPCVM gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées.

La SICAV interviendra dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

Dans une optique de couverture du risque de taux, en vue de dynamiser la performance, le gérant pourra intervenir dans les marchés dérivés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les swaps, les opérations de cap, floor, et de collar.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

La SICAV est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- risque de taux : la SICAV est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 2 et 6. La sensibilité permet de mesurer, à la hausse comme à la baisse, l'incidence en pourcentage sur le prix, d'une variation de 1 % des taux d'intérêt.

La hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

- risque de perte en capital : La performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs, le capital investi peut ne pas être totalement restitué à l'actionnaire.

L'actionnaire ne bénéficie d'aucune garantie du capital investi.

Cependant, en portant une très grande attention à la qualité des titres détenus le gérant de l'OPCVM s'efforce de réduire ce risque pour l'actionnaire. Malgré cela, il est possible qu'un émetteur puisse être défaillant.

- risque de crédit : ce risque est lié à la possibilité de dégradation de la notation d'un émetteur. Comme la SICAV investit dans des émissions d'Etat ou garanties par celui-ci, ou du secteur public le portefeuille est peu exposé au risque de crédit

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

#### ► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, mais plus particulièrement destiné aux entreprises et institutionnels.

Cette SICAV permet notamment aux sociétés d'assurance, caisses de retraite et autres organismes de prévoyance de répondre à leurs impératifs spécifiques de gestion financière et administrative du portefeuille (article R 332.2 du code des Assurances).

Elle permet aux entreprises et institutionnels de se positionner en fonction de leurs anticipations sur le segment 5-7 ans de la courbe des taux.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque de l'OPCVM le destine aux investisseurs qui souhaitent tirer profit des placements obligataires en euro sur une durée conseillée supérieure à 3 ans pour une partie de leurs avoirs financiers.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## **INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

#### ► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	1,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,0166% TTC
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement :</b>	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux actionnaires avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord.

► **Caractéristiques des actions:**

• **Affectation du résultat :**

Action C : Capitalisation

• **Devise de libellé des actions :**

Action C : Euro

- **Montant minimum de la première souscription :**

Action C : 1 action(s)

- **Montant minimum des actions souscrites ultérieurement :**

Action C : 1 dix-millième d'action

- **Décimalisation :**

Action C :

Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

Les actions ont été fractionnées en dix-millièmes le 10 décembre 2007

- **Valeur liquidative d'origine :**

Action C : 762,25 euros

Division par 3 de l'action le 09/09/88 (décision de l'AGE du 06/09/88)

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre 1970
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 2 décembre 1969. Il a été créé le 15 juillet 1970.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.*

*Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : [contact@etoile-gestion.com](mailto:contact@etoile-gestion.com) .*

*Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :*

**ETOILE GESTION**

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 2 novembre 2011*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*



## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010540898

Devise de référence: EUR

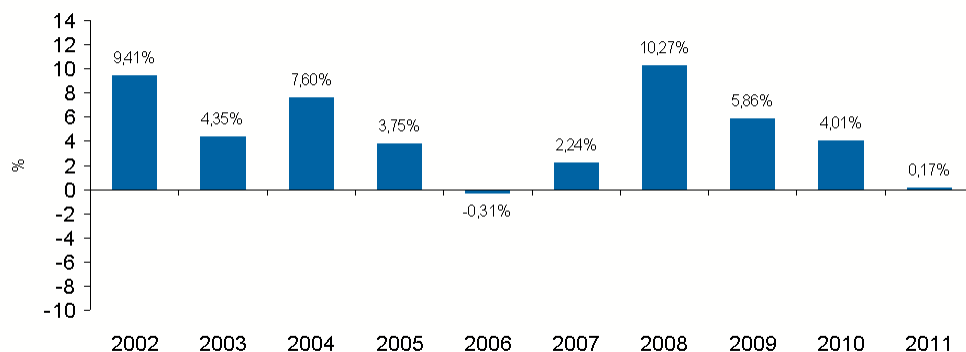
## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2011

100.00% EUROMTS 5 - 7 YEARS CLOTURE (17H30)

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/11



## ■ PERFORMANCES AU 31/12/11

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>ETOILE OBLI 5-7 ANS</b>	0,17%	3,32%	4,45%
<b>100% EUROMTS 5 - 7 YEARS CLOTURE (17H30)</b>	0,61%	2,26%	3,84%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/11

Frais de fonctionnement et de gestion	0,63%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,63%</b>

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/11

Taux de rotation du portefeuille: 0,00%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,00%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	45,32%
Titres de créance	26,15%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## ■ DATE DE PUBLICATION

19/03/12